



Date	2025-12-17
Décision interlocutoire de la Commission	CB-CDA 2025-128
Numéro d'instance	PT25-16
Instance	Tarif Artisti - Phonogramme (2023-2028)
Commissaire	L'honorable Luc Martineau

I. Demande de suspension de l'instance

[1] Conformément à l'Avis CB-CDA 2025-110, Artisti et l'ADISQ ont conjointement demandé, le 15 décembre 2025, que l'instance soit suspendue jusqu'au 20 janvier 2026 afin de permettre à certains de leurs membres d'approuver une entente de principe quadripartite entre la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), l'Union des artistes (UDA), Artisti et l'ADISQ concernant les conditions de travail et de rémunération des artistes accompagnateurs qui ont confié leurs droits exclusifs à Artisti.

[2] Si les assemblées respectives de l'ADISQ, de la GMMQ et de l'UDA approuvent l'entente de principe (le 16 décembre 2025 pour l'ADISQ et le 12 janvier 2026 pour l'UDA et la GMMQ), une autre demande de suspension serait produite au plus tard le 20 janvier 2026 pour permettre la négociation d'une entente concernant les conditions de travail et de rémunération des artistes vedettes qui ont confié leurs droits exclusifs à Artisti.

II. Décision interlocutoire

[3] La requête est accordée. L'instance est suspendue jusqu'au **mardi 20 janvier 2026**.